

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 28 novembre 2017

-----

Date de convocation : 23 novembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 3 Pour : 19 Abstentions :

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

**ABSENTS** :

**EXCUSES**: Jean-Jacques CLAVERIE, Georges GUILHAMET, Marie-Gabrielle MONSET,

**PROCURATIONS** : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Georges GUILHAMET à Martine BERT, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### N°3 LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire avise le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la base de 158 000 €.

Il rappelle les caractéristiques de cette ligne de trésorerie, qui pourrait être souscrite auprès de la Banque Postale, après consultation de plusieurs banques.

**Montant** : 158 000 €

**Durée** : 364 jours

**Taux d'intérêt** : Eonia + marge de 0,890 % l'an

**Base de calcul** : exact/360 jours

**Modalités de remboursement** : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

**Date de prise d'effet du contrat** : 5 janvier 2018

**Garantie** : néant

**Commission d'engagement** : 400,00 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

**Commission de non utilisation** : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant.

**Modalités d'utilisation** : tirages/versements - Procédure de crédit d'office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J + 1 ; au plus tard trois jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie de 158 000 € auprès de la Banque Postale.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Publié et notifié le *du 12.17*

Nom de l'entité publique	Commune d'ASSON
Numéro de l'acte	3-28-11-17
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.3.2 - Ligne de trésorerie
Objet de l'acte	Ligne trésorerie 2018
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216400689-20171128-3-28-11-17-DE
Date de transmission de l'acte	04/12/2017
Date de réception de l'accuse de réception	04/12/2017

